

1<sup>er</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et que par conséquent la sainte Vierge est mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe incarné; qu'il soit anathème.

2<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe divin est uni à la chair hypostatiquement, et qu'avec son corps il ne fait qu'un seul Christ qui est Dieu et homme tout ensemble; qu'il soit anathème.

3<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un divise les hypostases dans le Christ après l'union, ou ne les unit que par une communication de dignité, d'autorité ou de puissance, et non point par une union naturelle; qu'il soit anathème.

4<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un rapporte à deux personnes ou à deux hypostases les choses qui, dans les Évangiles ou dans les écrits des Apôtres, sont dites de Jésus-Christ, soit par lui-même, soit par les saints, et qu'il applique les unes à l'homme considéré séparément du Verbe divin, et les autres au Verbe seul, comme des choses ne convenant qu'à Dieu; qu'il soit anathème.

5<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est véritablement Dieu, comme étant par sa nature Fils unique du Père, en tant que le Verbe s'est fait chair et qu'il a participé comme nous à la chair et au sang; qu'il soit anathème.

6<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un dit que le Verbe engendré du Père est le Dieu ou le Seigneur du Christ, au lieu de reconnaître que le même est tout ensemble Dieu et homme, parce que le Verbe s'est fait chair selon les Écritures; qu'il soit anathème.

7<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ, comme un pur homme, était l'instrument du Verbe divin, et qu'il a été associé à la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui; qu'il soit anathème.

8<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un ose dire qu'il faut adorer conjointement avec le Verbe divin, glorifier avec lui et nommer Dieu avec lui, l'homme qui lui est associé comme un autre à un autre, car en ajoutant toujours le mot *avec*, on donne cette idée, au lieu de l'honorer par une seule et même adoration et de le glorifier comme un seul, en tant que le Verbe s'est fait chair; qu'il soit anathème.

9<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit comme une puissance qui lui était étrangère, et qu'il avait reçu de lui le pouvoir de chasser les démons et

de faire des miracles, au lieu de dire que l'esprit par lequel il les opérait lui était propre; qu'il soit anathème.

10<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. L'Écriture enseigne que Jésus-Christ a été fait le pontife et l'apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père, en odeur de suavité. Donc si quelqu'un dit que notre pontife et notre apôtre n'est pas le Verbe divin lui-même, en tant qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais que c'est proprement l'homme né d'une femme, comme s'il était un autre que le Verbe; ou si quelqu'un dit que ce pontife s'est offert en sacrifice pour lui-même et non pas seulement pour nous, car lui qui était sans péché n'avait pas besoin de sacrifice; qu'il soit anathème.

11<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair vivifiante du Seigneur est la chair propre du Verbe procédant de Dieu le Père, mais dit qu'elle est celle d'un autre différent de lui et qui lui est uni seulement selon la dignité et comme étant devenue son temple et sa demeure, au lieu de reconnaître qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe qui a la force de vivifier toutes choses; qu'il soit anathème.

12<sup>e</sup> ANATHÉMATISME. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe divin a souffert, qu'il est mort selon la chair, et qu'il a été fait le premier né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et source de vie; qu'il soit anathème.

Saint Cyrille écrivit, au nom du Concile, deux autres lettres; l'une est adressée aux prêtres, aux diacres et au peuple de Constantinople; l'autre aux abbés des monastères de la même ville; elles sont toutes les deux relatives à la condamnation de Nestorius et de son hérésie, prononcée par le pape saint Célestin.

Le Concile choisit ensuite quatre évêques égyptiens qu'il députa vers Nestorius pour lui porter la lettre synodale de cette assemblée avec celle du pape saint Célestin; elles furent remises à cet hérésiarque le dimanche 30 novembre, dans l'église épiscopale, en présence du peuple et du clergé. Nestorius, accusant saint Cyrille d'Apollinarisme, répondit aux anathèmes du saint patriarche par douze autres anathèmes qui renfermaient presque sans déguisement le principe et les conséquences de sa doctrine hétérodoxe.

N<sup>o</sup> 270.

CONCILE DE ROME.

(ROMANUM.)

(Mois de mai de l'an 431.) — Ce concile fut tenu à l'occasion de la



lettre de l'empereur Théodose pour la convocation du concile œcuménique d'Éphèse. Le pape Célestin y fit un discours pour montrer, par l'autorité des Pères de l'Église, que la sainte Vierge était véritablement la mère de Dieu.

N° 271.

CONCILE D'ÉPHÈSE, III<sup>e</sup> OECUMÉNIQUE.

(EPHESINUM.)

(Commencé le 22 juin de l'an 431, fini le 31 juillet suivant.) — Persecutés par Nestorius, les catholiques de Constantinople avaient présenté une requête à Théodose pour lui demander la convocation d'un concile général; et Nestorius, craignant d'être condamné par le pape, avait fait la même demande à l'empereur, dans l'espoir qu'avec l'appui de la cour, qui lui était favorable, il parviendrait à conjurer au moins pour un temps l'orage dont il était menacé. D'un autre côté, Jean d'Antioche et plusieurs évêques d'Orient se montraient pleins d'estime et d'attachement pour la personne de l'hérésiarque; quelques-uns même partageaient ses erreurs, et un grand nombre étaient fortement prévenus contre saint Cyrille, que Nestorius poursuivait sans relâche de ses calomnies; car, non content de lui imputer les erreurs d'Apollinaire et de le représenter sans cesse comme un intrigant rempli d'audace et d'ambition, qui ne cherchait qu'à satisfaire sa basse jalousie contre les évêques d'Antioche et de Constantinople, il l'accusait encore d'employer l'argent de son Église pour se faire des partisans, de favoriser les manichéens, d'exercer un pouvoir tyrannique dans Alexandrie et d'exciter même des séditions contre les officiers de l'empereur. A l'appui de ces accusations, Nestorius se fit présenter des requêtes par quelques égyptiens que saint Cyrille avait excommuniés pour leurs crimes; et bientôt, à force d'être répétées, ces accusations produisirent assez d'effet pour donner lieu de croire que par ses intrigues et par son crédit il parviendrait à séduire ou à gagner la plupart des évêques et à dénaturer dans leur esprit le véritable objet du concile. « Ce qu'on doit principalement examiner, disait-il, ce n'est pas ma doctrine, mais les accusations intentées contre Cyrille. Quant à ce qui me regarde moi-même, je reconnais que Jésus-Christ est Dieu et que la sainte Vierge est mère du Christ; on ne doit pas m'en demander davantage; car il ne s'agit pas de discuter sur des mots (1). »

(1) *Epistola ad Celestinum papam.*

La tenue d'un concile étant réclamée de part et d'autre, par les catholiques aussi bien que par les nestoriens, Théodose s'empressa de le convoquer d'après le consentement du pape Célestin (1); l'ouverture en fut fixée au 7 juin, jour de la pentecôte de l'an 431, à Éphèse, en Ionie. Dans la lettre (2) qu'il écrivit à saint Cyrille pour le presser de s'y rendre, l'empereur, s'abandonnant aux injustes préventions répandues par Nestorius, l'accusa d'être l'auteur des troubles et lui reprocha de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardait point. Saint Augustin y fut invité par une lettre particulière de l'empereur, mais il était mort (3) quand l'officier chargé de la lui remettre arriva à Carthage; et les autres évêques d'Afrique ne pouvant abandonner leurs Églises à cause des guerres qui désolaient cette province, ni s'assembler pour envoyer au concile une députation solennelle, Capréolus évêque de Carthage contenta d'envoyer le diacre Vésulus pour rendre témoignage de leur croyance (4). Saint Cyrille s'y rendit avec cinquante évêques d'Égypte; Flavien de Philippes avec les évêques de la Macédoine, Rufus de Thessalonique étant malade, et Juvénal de Jérusalem avec ceux de la Palestine et de l'Arabie, parmi lesquels se trouvait Aspabète, cet ancien chef de sarrasins, qui était devenu leur évêque après avoir été converti par saint Euthymius; Memnon, évêque d'Éphèse, y parut avec quarante évêques d'Asie; les Églises

(1) La lettre de convocation du concile n'indique pas que le Souverain-Pontife ait eu la moindre part à cette convocation; il reconnaît, au contraire, dans sa lettre à Théodose (le P. Labbe, t. III, p. 619), que le concile a été assemblé par les ordres de ce prince; d'où quelques auteurs ont conclu que le pape n'a eu aucune part à la convocation de ce concile général. D'autres sont allés plus loin et ont prétendu que l'opinion contraire n'était fondée que sur des pièces supposées, telles que la lettre de Théodose à saint Augustin et les actes de saint Pétrone, évêque de Boulogne. Mais, sans discuter ici l'authenticité de ces deux pièces, nous devons dire que les actes du concile d'Éphèse témoignent en termes formels et en plusieurs endroits qu'il avait été convoqué *selon les canons*, ce qui montre évidemment que le pape avait donné son consentement à la convocation; et quand on n'aurait pas à cet égard un témoignage aussi positif, on serait obligé de convenir au moins qu'il l'avait approuvée et ratifiée en envoyant ses légats au concile.

(2) Cette lettre de convocation est datée du 19 novembre de l'an 430; elle ne porte en tête que le nom de saint Cyrille, comme si elle eût été écrite pour ce patriarche en particulier; mais on voit que c'est une lettre circulaire adressée aux métropolitains de chaque province. Elle est souscrite, suivant la forme ordinaire, par les deux empereurs Théodose et Valentinien. — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. III, p. 435 et suiv.

(3) Saint Augustin mourut à Hippone, le 28 août de l'an 430, 5<sup>e</sup> des calendes de septembre, sous le 13<sup>e</sup> consulat de Théodose et le 3<sup>e</sup> de Valentinien.

(4) Évagre, *Historia*, lib. 1. — Socrate, *Historia*, lib. VII. — Liberatus, *Breviar.*



du Pont, de la Cappadoce et de l'île de Chypre y envoyèrent leurs évêques; Périgène de Corinthe y assista avec plusieurs évêques de sa juridiction; et le pape Célestin ne jugeant pas à propos d'y venir en personne, y députa Projectus et Arcadius, évêques, et Philippe, prêtre, avec ordre de s'unir entièrement à saint Cyrille et de se conduire en toutes choses par ses avis. Nestorius fut un des premiers à s'y rendre; il était accompagné de dix évêques et des deux comtes, Candidien et Irénée, qui tenaient ouvertement son parti. Candidien, capitaine des gardes de l'empereur, avait le commandement des troupes destinées à protéger le Concile. Jean d'Antioche et les évêques de Syrie, qui l'accompagnaient, se firent attendre longtemps après le jour fixé pour l'ouverture du concile; et lorsqu'ils ne furent plus qu'à cinq ou six journées de distance, le patriarche d'Orient écrivit à saint Cyrille pour s'excuser sur la longueur et les difficultés du voyage; il lui témoignait dans sa lettre un grand empressement de se joindre à lui. Deux métropolitains de sa suite, Alexandre d'Hiéraple et Alexandre d'Apamée, qui arrivèrent à Éphèse avant les autres évêques d'Orient, déclarèrent au nom de Jean d'Antioche qu'on ne devait pas différer le concile à cause de lui.

Cependant on avait déjà prorogé jusqu'au 22 juin l'ouverture du concile. Plus de deux cents évêques étaient arrivés à Éphèse, et un grand nombre souffraient déjà d'un si long séjour. Les uns se trouvaient incommodés de la dépense, les autres étaient tombés malades, et quelques-uns même étaient morts. Aussi, on murmurait hautement contre la lenteur affectée du patriarche d'Antioche, qui ne voulait pas, disait-on, prendre part à la condamnation d'un hérétique dont il était l'ami. Saint Cyrille et la plupart des évêques se déterminèrent enfin à ouvrir le concile le 22 du mois de juin, dans l'église de la sainte Vierge. La veille on en informa Nestorius, en le citant à y comparaître; mais il répondit qu'il délibérerait et demanda ensuite une autre église pour y tenir une assemblée particulière. Le même jour soixante-huit évêques de son parti signèrent une protestation en forme contre l'ouverture du concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Pour appuyer cette protestation, le comte Candidien ne craignit pas d'alléguer la volonté de l'empereur; et comme on le pressa de faire voir les ordres qu'il avait reçus, il se vit enfin obligé de montrer sa commission, où il n'était pas question de délai. Elle portait seulement qu'il devait se rendre au concile pour le protéger et maintenir la liberté des délibérations, pour éloigner les moines et les laïques dans la crainte du tumulte, et aussi pour empêcher les évêques de se retirer avant d'avoir terminé les contestations

présentes. Il y était dit, en outre, qu'il ne pourrait nullement s'immiscer dans les décisions dogmatiques; car, disait l'empereur, cela n'est pas permis à ceux qui ne sont pas évêques. Après cette lecture, les évêques, jugeant à propos de passer outre, malgré les protestations réitérées de Candidien, qui sortit en colère de l'assemblée, firent l'ouverture du concile. Ils reconnurent Jésus-Christ comme le témoin et le véritable chef de leur assemblée, et posèrent le saint Évangile au milieu d'eux sur un trône sacré, d'où il semblait leur dire: Vous êtes les juges entre les vérités de l'Évangile et les paroles impies de Nestorius; mais soyez des juges éclairés (1).

1<sup>re</sup> SESSION. Cent quatre-vingt-dix-huit évêques se trouvèrent à cette première session avec le diacre Vésulas, député des Églises d'Afrique. Plusieurs de ceux qui avaient protesté la veille contre l'ouverture du concile, étaient venus s'y réunir. Saint Cyrille présida l'assemblée à la place du pape Célestin (2); après lui venaient Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Éphèse, primat de l'Asie-Mineure, Flavien de Philippe, député de la part de Rufus de Thessalonique, Théodote d'Ancyre, Firmus de Césarée en Cappadoce, Acace de Mélitine, Iconius de Gortyne en Crète, Périgène de Corinthe, tous métropolitains (3).

Tous étant assis, Pierre, prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires, exposa l'objet du concile et tout ce qui s'était fait antérieurement. Puis on lut la lettre de convocation pour constater dans les actes mêmes que le terme passé pour l'ouverture était fixé depuis quinze jours; après quoi, les évêques envoyés la veille à Nestorius ayant fait connaître sa réponse, on en députa trois autres avec une monition par écrit qui faisait mention de la première. Ils trouvèrent la maison du patriarche environnée de soldats qui ne leur permirent pas d'entrer; et comme ils insistaient pour avoir une réponse, un soldat vint leur dire que Nestorius se rendrait au concile quand tous les évêques seraient arrivés (4). Après ces deux monitions sans résultat, on en fit encore une troisième pour se conformer aux canons; mais les évêques chargés de la signifier à l'hérésiarque furent brutalement repoussés par les soldats, sans pouvoir même s'arrêter un moment sous le vestibule, et on leur déclara

(1) Socrate, *Historia*, lib. VII, cap. 29. — Vincent de Lérins, *Commonitor.*, cap. XVI. — Saint Cyrille, *Epistolæ*. — Tillemont, *Mémoires*.

(2) *Acta concilii Ephesini*. — Saint Léon, *Epistola* LXXII, cap. 3.

(3) Il y avait à ce concile, dit Vincent de Lérins, *Commonit.*, cap. XLII, des métropolitains si habiles et si savants, qu'ils pouvaient presque tous parler ou écrire sur les matières de la foi.

(4) Socrate, *Historia*, lib. VIII, cap. 34.



que Nestorius avait donné ordre de ne laisser entrer personne de la part du Concile, et qu'ils ne pouvaient donc espérer d'en obtenir de réponse. Ces évêques ayant fait leur rapport à l'assemblée, le Concile commença aussitôt ses opérations.

On lut d'abord le symbole de Nicée, comme une règle fixe pour approuver ce qui y serait conforme et pour condamner ce qui y serait contraire, puis, la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius; et Juvénal de Jérusalem donnant le premier son avis, déclara qu'elle était parfaitement conforme au symbole et qu'il en approuvait la doctrine. Tous les évêques, jusqu'au nombre de cent six, firent chacun en particulier la même déclaration, et les autres adoptèrent unanimement leur avis par acclamation. Après cette lettre, et sur la demande de Pallade d'Amasée, on lut également la réponse que Nestorius y avait faite, et comme son hérésie s'y montrait à découvert, elle souleva l'indignation de tout le concile. « Ce n'est donc pas sans raison, dit Acace de Mélitine, que Nestorius craint de comparaître et fait environner sa maison de soldats. » Trente-quatre évêques portèrent leur jugement en particulier, accusant Nestorius de s'écarter de l'enseignement des Pères et du symbole de Nicée, de faire violence à l'Écriture pour n'attribuer la naissance et la mort qu'au temple de Dieu, de montrer bien clairement qu'il n'admet que de nom l'union du Verbe avec la chair, mais en effet de la nier complètement, de calomnier les lettres de saint Cyrille, comme si elles disaient que la divinité est passible, ce que ni lui ni aucun catholique n'a jamais songé à dire, et enfin de demeurer convaincu de nouveauté et d'erreur par son propre aveu, puisqu'il ose se vanter d'avoir éclairci les dogmes de la foi. Tous les autres évêques s'écrièrent ensemble : « Anathème à Nestorius et à ses erreurs; que quiconque communique avec lui ou ne le condamne pas, soit anathème. » On lut aussi la lettre du pape Célestin à Nestorius, et celle du concile d'Alexandrie avec les douze anathématismes de saint Cyrille; et les évêques égyptiens, qui avaient été chargés de les remettre à l'hérésiarque, attestèrent de vive voix le mépris qu'il avait fait de ce jugement.

Quoique la conduite de Nestorius prouvât suffisamment qu'il persévérerait dans ses erreurs, le Concile crut devoir invoquer à cet égard le témoignage de Théodote d'Ancyre et d'Acace de Mélitine, ses amis, et devant lesquels il s'était expliqué sans déguisement depuis son arrivée à Éphèse. Théodote déposa le premier qu'il lui avait entendu répéter, peu de jours auparavant, en présence de plusieurs évêques, ces paroles impies qu'on trouve dans ses écrits : « On ne doit pas attribuer au Verbe les souffrances de l'humanité, ni parler d'un Dieu né d'une vierge,

ou né depuis deux ou trois mois. » Acace de Mélitine déclara qu'il avait fait tous ses efforts pour le ramener à la foi, mais qu'après lui avoir fait rétracter de bouche ses erreurs, il avait eu la douleur de l'y voir retomber ensuite et soutenir que si la divinité du Fils était réellement unie à la nature humaine, il faudrait dire la même chose du Père et du Saint-Esprit. Après ces dépositions, on lut, sur la proposition de Flavien, plusieurs passages des Pères les plus illustres de l'Église grecque et latine, de saint Pierre, de saint Cyprien, de saint Athanase, des papes saint Jules et saint Félix, de saint Ambroise, de saint Basile, de saint Amphiloque, de saint Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de Théophile, d'Atticus, différents extraits des écrits de Nestorius, pour montrer combien sa doctrine était opposée à la tradition, et enfin une lettre remise au diacre Vésulas par l'évêque de Carthage. Ensuite, on prononça la condamnation de l'hérésiarque en ces termes : « Le très-révérend Nestorius ayant refusé de comparaître sur notre citation, et même de recevoir les évêques envoyés de notre part, nous avons dû procéder à l'examen de sa cause, et après nous être convaincus de l'impénétrabilité de sa doctrine, tant par la lecture de ses écrits que par les discours qu'il a tenus tout récemment dans cette ville, et qui ont été prouvés par des témoignages irrécusables; forcés, comme nous le sommes par les canons et par la lettre de notre très-saint Père Célestin, évêque de l'Église romaine, nous avons prononcé contre Nestorius avec une profonde douleur et les larmes aux yeux cette triste sentence : Notre-Seigneur Jésus-Christ, que Nestorius a outragé par ses blasphèmes, le déclare, par ce saint Concile, privé de toute dignité épiscopale et retranché de la communion de l'Église. » Tous les évêques présents au concile et ceux qui arrivèrent après le 22 juin souscrivirent à cette sentence.

Le peuple, qui s'était assemblé de grand matin pour attendre la décision du Concile, apprenant sur le soir que l'hérésie venait d'être condamnée, fit éclater sa joie par les plus vives démonstrations; on combla les évêques de bénédictions; on les reconduisit chez eux avec des flambeaux; les femmes marchaient devant eux en brûlant des parfums; toute la ville fut illuminée et retentit des louanges de la mère de Dieu (1). Ainsi finit la première session du concile.

Le lendemain 23 juin, on signifia la sentence (2) à Nestorius, on

(1) *Acta concilii Ephesini*. — Saint Cyrille, *Epistola*.

(2) La signification de cette sentence était conçue en ces termes : « Le saint Concile assemblé par la grâce de Dieu et par l'ordonnance de nos très-pieux empereurs, à Nestorius, nouveau Judas : Apprends que pour tes dogmes impies et ta désobéis-



l'afficha dans les rues, on la fit publier par des crieurs, et le Concile écrivit au clergé, aux économes et à Eucharius, défenseur de l'Église de Constantinople, pour leur notifier la déposition de l'hérésiarque et leur recommander de conserver tous les biens de l'Église, afin d'en rendre compte au futur évêque. Ensuite on envoya les actes de cette première session à l'empereur avec une lettre synodale, où l'on exposait la conduite du Concile, la contumace de Nestorius, et les raisons qu'on avait eues pour ne pas attendre plus longtemps les orientaux. On faisait remarquer surtout que le pape avait déjà condamné les dogmes impies de l'hérésiarque et porté contre lui une sentence d'excommunication et de déposition. Enfin, le Concile pria l'empereur d'employer son autorité contre la nouvelle hérésie, de donner des ordres pour faire brûler les écrits de Nestorius partout où on les trouverait et de faire respecter le jugement qui venait d'être rendu.

Pendant ce temps-là, Candidien publiait une protestation contre ce qui s'était fait en l'absence des orientaux; et adressait un rapport à l'empereur avec une lettre de Nestorius souscrite par dix ou douze évêques de son parti, dans laquelle il présentait la conduite des évêques du concile sous les couleurs les plus odieuses. Il les accusait d'avoir agi contre les canons et contre les ordres de l'empereur, en tenant une assemblée particulière avant l'arrivée de tous ceux qui devaient prendre

« sance aux canons, tu as été déposé par le saint Concile, suivant les lois de l'Église, et déclaré exclus de tous degrés ecclésiastiques, le 22<sup>e</sup> jour du présent mois de juin. » Bergier, *acta concilii Ephesini*. — *Dictionnaire théologique*, au mot *Eglise*, n<sup>o</sup> 3, dit : On s'est beaucoup récrié sur les termes dans lesquels était conçue la sentence du Concile; elle portait en tête : à *Nestorius, nouveau Judas*; c'est une fausseté : selon le témoignage d'Évagre, *Hist. eccl.*, lib. 1, cap. 4, qui fait profession de la copier mot à mot, elle portait : Comme le très-révérend Nestorius n'a pas voulu se rendre à notre invitation. » Bergier est lui-même dans l'erreur; il confond la sentence elle-même avec la signification de cette sentence, qui l'une et l'autre sont réellement conçues dans les termes que nous venons de rapporter. Mais quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette expression, nous ne voyons pas qu'il faille tant se récrier contre ces termes : *A Nestorius, nouveau Judas*; car n'est-il pas Judas, c'est-à-dire traître, celui qui enseigne sciemment et volontairement l'erreur sous le nom et les apparences de la vérité? Et n'est-il pas Judas, c'est-à-dire traître, le pasteur qui se sert de son ministère sacré pour détourner de la voie catholique les brebis confiées à ses soins, trahissant ainsi, comme Judas, ses devoirs, ses serments, sa religion et son Dieu? L'hérésiarque Nestorius pouvait donc être traité de nouveau Judas. Mais, dira-t-on, cette expression est contraire aux préceptes de la charité chrétienne; nous répondrons à ces âmes éminemment charitables que Jésus-Christ, notre maître et notre Dieu, traitait les pharisiens d'*hypocrites*, de *racés de vipères*, etc; et cependant personne n'ose penser à accuser le Fils de Dieu d'avoir violé ses propres enseignements touchant la charité.

part au concile; d'avoir rempli la ville de trouble et de confusion, en y répandant une foule de paysans et de soldats qui proféraient des menaces effrayantes; et pour qu'il ne nous restât pas un seul lieu de refuge, ajoutaient les sectaires, l'évêque Memnon, chef de la sédition, nous a même fermé les églises; c'est pourquoi nous vous supplions de pourvoir à notre sûreté, et de faire en sorte que nous puissions retourner chez nous sans péril, car notre vie même n'est pas en sûreté, ou bien d'ordonner que le concile se tienne selon les règles, sans y admettre les clercs ni les moines, ni même aucun évêque qui n'y serait pas nommément appelé; qu'il n'y en ait que deux de chaque province avec le métropolitain, et qu'on ait soin de les choisir parmi ceux qui sont en état d'entendre ces questions. Les sectaires comptaient dans ce cas sur leur influence à la cour pour faire désigner des évêques de leur choix, et ils excluaient au moins par ces conditions la plupart des évêques d'Égypte, où il y avait peu de métropolitains.

Cinq jours après la déposition de Nestorius, c'est-à-dire le samedi 27 du mois de juin, Jean d'Antioche arriva enfin à Éphèse avec les évêques d'Orient qui l'accompagnaient : ils étaient au nombre de quatorze (1). Candidien s'empressa d'aller à leur rencontre pour les prévenir par ses faux rapports contre les catholiques. De son côté, le Concile envoya une nombreuse députation de clercs pour rendre les honneurs dus au patriarche d'Antioche et l'avertir en même temps de ne plus communiquer avec Nestorius déjà condamné. Mais ils ne purent obtenir la permission de lui parler, et l'ayant suivi jusqu'à son logis, ils furent obligés d'attendre encore plusieurs heures avant d'être introduits. Le patriarche, ne pouvant se dispenser de les recevoir, les écouta froidement, et puis les congédia sans daigner leur répondre. Les soldats, les clercs et même les évêques de sa suite se jetèrent alors sur les députés du concile avec un emportement furieux et les frappèrent au point de mettre leur vie en péril (2). A cette nouvelle, les Pères d'Éphèse, surpris d'une conduite si étrange, séparèrent le patriarche de leur communion jusqu'à ce qu'il fût venu se justifier devant le Concile.

(1) Théophane, p. 78, en compte vingt-sept; mais il y a apparence que la plupart s'arrêtèrent en chemin pour cause de maladie ou pour toute autre. André de Samosate étant tombé malade en route, ne put venir jusqu'à Éphèse.

(2) Les députés firent leur rapport au concile des mauvais traitements qu'ils avaient subis; ils montrèrent leurs blessures, dont on fit mention dans les actes. Mais on ne trouve plus ce fait ni plusieurs autres dans les actes du concile d'Éphèse, ils sont rapportés dans les lettres écrites durant le cours de ces débats par les principaux évêques; ce qui prouve que nous n'avons plus ces actes complets.